



L'Harmattan

## La France et la Méditerranée

N° 63 Automne 2007

Dès l'hiver 2006, la rédaction de Confluences Méditerranée décida de programmer un numéro spécial « France » dans l'agenda éditorial de 2007, persuadée que cette année poserait en des termes nouveaux la question des relations futures entre l'Hexagone et le Bassin méditerranéen. C'était d'abord un souhait fort, puisque le calendrier des présidences européennes fixait rendez-vous à la France pour animer et guider durant le second semestre 2008 la politique de l'Union. Et nous étions intimement convaincus qu'il serait utile de consacrer un numéro dédié aux rapports franco-méditerranéens peu avant cette Présidence de l'Union, dans l'espoir que la Méditerranée puisse figurer haut dans l'agenda européen préparé par Paris.(...)

- Editorial [Texte Intégral]  
Sébastien Abis
- Méditerranée : Le retour des Français ?  
Dorothee Schmid
- Risques et menaces sur la France [Texte Intégral]  
Jean-François Coustillière
- Embûches méditerranéennes : De la crise irakienne  
Barah Mikail
- La zone euro-méditerranéenne de libre-échange : L'enjeu de la croissance économique  
Anna Lipchitz et Mihoub Mezouaghi
- Le secteur privé : Face aux défis à relever, une ambition  
Philippe de Fontaine Vive
- Le tourisme : Incontournable et mobilisateur [Texte Intégral]  
Etienne Pauchant
- L'environnement : Questions et priorités pour l'action  
Lucien Chabason
- La coopération décentralisée : L'esprit de Barcelone ? [Texte Intégral]  
Bertrand Gallet
- La France et les écrans méditerranéens : Une diplomatie publique par les médias  
Mohammed El Oifi
- Les transformations socio-culturelles au Maghreb et leurs impacts en France  
Mustapha Benchenane
- Pas de dialogue culturel sans culture du dialogue  
Paul Balta et Claudine Rulleau
- Pas de culture scientifique sans production scientifique [Texte Intégral]  
Bertrand Hervieu
- Hommage : 1936-2007 Nikola Kovac, un homme libre  
((Chiclet [13]))
- Hommage : 1919-2007 Haidar Abdel Shafi, un grand démocrate  
Jean-Paul Chagnollaud
- Moyen-Orient : Le projet Microscience  
Maria Liouliou
- Retour au Kosovo  
Alexis Troude
- La traversée  
Giuseppe Norcia
- Au coeur de la musique albanaise  
((Chiclet [13]))

- La ligne de fuite  
Christophe Dabitch
- La vérité sur l'attentat contre Jean-Paul II  
Roumiana Ougartchinska
- Georges Bonnet, les combats d'un pacifiste  
Jacques Puyaubert
- Algérie : engagements sociaux et question nationale.  
René Gallissot (dir.)
- Nos mères, paroles blessées  
Fatima Besnaci-Lancou
- Qsantfina fi 'ahd Çâlah bâiy al bâiyât (Constantine à l'époque de Salah, le Bey des Beys)  
Fatima Zohra Guechi

## Actualités

- Editoriaux
- Analyses
- Cartographie
- Documents de référence
- Notes de lecture

## Présentation

- La rédaction
- Cahiers de Confluences

## Rechercher

- Les auteurs (à venir...)
- Mots clés
- Numéros parus

## En savoir plus

- L'Harmattan
- Librairies
- Liens Internet

### N° 63 Automne 2007

#### **Risques et menaces sur la France [Texte Intégral]**

Jean-François Coustillière

En matière de sécurité, l'espace méditerranéen constitue pour la France à la fois un voisinage immédiat et une zone où ses intérêts sont multiples. Au titre du voisinage, la situation de cet espace influence inévitablement la sécurité de notre pays. La prospérité et la paix favorisent des relations sereines et réduisent les tensions. A l'inverse, les conflits et les crises nourrissent la méfiance, les risques et les menaces. Quant aux intérêts, ils recouvrent, par exemple, des aspects patrimoniaux, des flux économiques, des ressortissants, qu'il importe de

préserver. Ces intérêts sont, bien sûr, très vulnérables lorsque la situation sécuritaire de la zone se dégrade.

Aujourd'hui, la situation de la sécurité régionale peut schématiquement être décrite comme très perturbée au Proche-Orient et globalement apaisée sur le reste de la région, en dépit des actions terroristes qui frappent occasionnellement. Cette situation est fragile et il est légitime de redouter qu'elle se détériore. Il convient donc d'identifier les enjeux de sécurité dans la région, puis d'apprécier les menaces éventuelles. Deux axes d'effort s'offrent alors à la France : contribuer à l'émergence de conditions favorables à la paix et à la stabilité dans la région mais aussi défendre ses intérêts propres. Dans cette perspective, il est utile de s'interroger sur l'efficacité des outils existants avant d'évoquer des initiatives que la France pourrait soutenir pour développer ces axes d'effort.

## **Risques et menaces**

### **Les risques affectant la sécurité régionale**

Le terme de « risques » désigne le résultat défavorable ou dangereux des décisions et des actes de ceux qui agissent au nom des collectivités humaines, dans tous les domaines de leurs responsabilités. Plusieurs risques majeurs affectent la sécurité régionale méditerranéenne. Ils peuvent être rassemblés en deux familles, ceux dus à des volontés ou des actions déterminées et ceux découlant de la faiblesse ou de l'incapacité des Etats. A ce titre, leurs réductions constituent de véritables enjeux pour la communauté méditerranéenne et donc pour la France. ● La première famille recouvre les démarches, étatiques ou autres, visant à développer les arsenaux. L'issue du bras de fer entre les Etats-Unis, soutenus par l'Union européenne, et l'Iran, dans le dossier de l'accès de ce pays au nucléaire militaire, lui permettant d'émerger comme une nouvelle puissance nucléaire, entraînerait très vraisemblablement d'autres volontés identiques en Egypte, Arabie saoudite... Mais la prolifération des armes de destruction massive parmi les Etats n'est pas la seule voie d'accroissement des arsenaux. Certains Etats ont entrepris la modernisation mais surtout l'accroissement des capacités de leur outil militaire. Une grande quantité d'armes se trouve, du

fait de l'effondrement de l'URSS et du désordre établi en Irak, hors contrôle étatique. Elles sont proposées à l'écart des circuits normaux de vente et à faible coût, interdisant tout contrôle et toute régulation. Après plusieurs années de stabilité, on observe aujourd'hui un fort développement des armements disponibles en Méditerranée qui contribue à nourrir la méfiance, la suspicion et les tensions entre les acteurs. ● La seconde famille de risques comprend un ensemble de phénomènes qui ont toujours existé mais qui, par leur ampleur nouvelle, peuvent devenir déterminants dans la dégradation de la situation tant interne à un pays que dans celle des relations interétatiques. Des trafics criminels gangrènent la région, profitant de l'incapacité de certains Etats à contrôler les activités commerciales illicites sur leur territoire. Cette économie souterraine profite au terrorisme transnational qui y trouve les moyens financiers de ses actions, et contrarie les efforts conduits pour établir les conditions d'un développement durable global. Des minorités mal traitées ou marginalisées, du fait d'Etats imprudents ou faibles, manifestent régulièrement leur opposition au pouvoir en place par des actions plus ou moins violentes. Les catastrophes d'origine humaine ou naturelle, dans des Etats incapables d'apporter des réponses satisfaisantes aux sinistrés, bouleversent l'équilibre économique de régions entières et réduisent à la précarité ou à la misère des populations mal secourues. Les flux de migrants illégaux, lorsque le phénomène prend de l'ampleur, présentent le danger d'une déstabilisation sociale des pays tant de départ, que de transit ou d'accueil. Enfin, les actions du terrorisme transnational, les conflits intérieurs ou les ingérences étrangères peuvent fortement affecter l'autorité des pouvoirs en place, avec le risque de l'émergence de zones de non-droit livrées à la loi du plus fort. Il apparaît donc que ces différents risques, favorisés par la faiblesse des Etats, affectent la stabilité aussi bien des pays que des relations internationales. Même s'ils ne relèvent pas de l'intention de nuire et ne visent pas directement la France, ils contribuent néanmoins largement à l'émergence, puis au développement, de menaces qui peuvent s'appliquer à notre pays. C'est à ce titre que leurs réductions constituent des enjeux stratégiques de premier plan. Les exemples sont nombreux d'Etats soumis aux coups de boutoirs du terrorisme transnational, des conflits intérieurs ou des ingérences étrangères, tels l'Etat libanais ou l'Autorité palestinienne, qui peuvent voir leur autorité fortement réduite. Des Etats

aujourd'hui apparemment forts et dotés de systèmes politico-sécuritaires très développés peuvent aussi se voir ébranlés. La crise connue par l'Algérie dans les années 90 est, à cet égard, démonstrative. Le risque de déliquescence, et donc d'émergence de zones de non-droit livrées à la loi du plus fort, est très déstabilisant pour les pays voisins.

### **Les menaces pouvant peser sur les intérêts français**

Le mot « menace » caractérise la volonté de nuire exercée par un Etat ou un mouvement qu'il soit national ou transnational. A l'égard des intérêts français, la menace peut s'appliquer sur le territoire national, contre des biens ou des personnes à l'étranger ou sur nos flux d'approvisionnement. La menace s'exprime alors selon deux modes d'action : le terrorisme ou l'action militaire. ● Le mode d'action terroriste met en oeuvre divers moyens dont les caractéristiques communes sont la difficulté à identifier les acteurs et les commanditaires ; la recherche de l'effet de surprise, de l'aspect spectaculaire et anxiogène et enfin de l'impact médiatique. La France a été épargnée depuis quelques années. Il serait cependant bien imprudent de l'imaginer à l'abri de telles actions, qu'elles soient commanditées par Al Qaïda, par des Etats ou par des mouvements cherchant à infléchir notre politique extérieure. Est-il utile de rappeler ici les attentats organisés en 1985 et 1986 par l'Iran pour infléchir le soutien français à l'Irak dans sa guerre contre ce pays, le refus d'expulser les opposants au régime Khomeyni et le règlement du dossier Eurodif ? Mais c'est aussi le cas du détournement de l'A300 du vol Alger-Paris en décembre 1994 et des attentats en France en 1995, tous attribués au GIA et fortement liés aux relations que la France entretenait avec le pouvoir algérien durant la guerre civile des années 90 dans ce pays. ● L'action militaire, étatique ou non, peut revêtir différentes formes : à distance et balistique, de proximité et opérative, avec des armes classiques, chimiques, nucléaires ou autres. Ces actions sont le fait de forces armées relevant des Etats ou de milices. La menace sur la France et ses intérêts est faible du fait des fortes capacités de rétorsion. Il apparaît donc que la France, faiblement exposée à une agression de type militaire, est en revanche la cible potentielle d'actions terroristes qui viseraient ses intérêts aussi bien sur le territoire national qu'ailleurs. Au-delà des exemples déjà cités, il est possible de rappeler en 1989 le DC10 d'UTA dont la

destruction a été commanditée par les services libyens, l'attentat contre les personnels de la DGA à Karachi imputé à Al Qaida ou celui d'octobre 2002 contre un pétrolier français, le Limburg, à Aden, également attribué à Al Qaida, montrent la vulnérabilité des intérêts nationaux à l'étranger.

## **Les carences du dispositif actuel, et des initiatives à explorer**

### **Face aux risques**

Les enjeux relatifs à la sécurité régionale ne peuvent relever d'actions strictement nationales. La réduction des risques identifiés nécessite de disposer d'instruments de coopération et de partenariat permettant d'agir de concert. La France a fait le choix de contribuer prioritairement à l'action internationale à travers l'Organisation des Nations Unies ou l'Union européenne (UE). L'action de l'ONU, que ce soit du fait de ses agences ou des résolutions du Conseil de sécurité, est bien connue. En Méditerranée, la France apporte sa contribution à plusieurs missions après s'être efforcée, le plus souvent, d'infléchir les choix effectués : la Finul au Liban, l'Onust en Israël, la Minuk au Kosovo, la Minurso au Sahara occidental et la Monug en Géorgie. L'UE a élaboré une doctrine stratégique décrite dans deux documents. [1] Elle met également en oeuvre une politique de sécurité et de défense (PESD) comprenant un volet méditerranéen qui vise à nouer à la fois un dialogue et des coopérations avec ses partenaires méditerranéens. Ainsi, des échanges informels ad hoc sont régulièrement entretenus : réunions d'information, désignation par les pays méditerranéens de points de contact auprès de l'état-major de l'Union européenne, etc. Depuis 1995, le Partenariat euro-méditerranéen [2] a été développé. Il prévoit trois domaines d'action répondant bien aux objectifs de réduction des risques. D'autres démarches plus limitées sur le plan des domaines d'action ou des espaces ciblés complètent celles de l'ONU et de l'UE : Dialogue 5+5 [3], OSCE, Dialogue méditerranéen de l'OTAN... Ces organisations éprouvent d'importantes difficultés tant pour définir une stratégie qui fasse consensus, que pour disposer des moyens nécessaires à leur action. Les contributions proviennent des nations qui ne s'engagent pas toujours de façon suffisamment déterminée. Elles agissent sans

coordination et parfois même en concurrence. Les pays du Nord sont très critiques à l'égard du Sud et généralement plus préoccupés de la défense de leurs intérêts que de la situation régionale. Les pays du Sud sont très méfiants, plus particulièrement depuis l'aventure américaine en Irak, à l'égard d'initiatives dont ils redoutent souvent la déstabilisation de leur propre régime. Aucune de ces organisations n'associe un pays du Sud (à l'exception de la Turquie, membre de l'OTAN) en partenariat réel, c'est-à-dire dans une démarche où chacune des parties participe à l'analyse du besoin, au choix des solutions, puis à la planification et à la conduite des actions retenues. Tout au plus, certains d'entre eux sont-ils appelés à coopérer sur des initiatives proposées unilatéralement par le Nord. L'esprit de partenariat réel ne parvient pas à s'imposer. Les tensions entre pays méditerranéens neutralisent régulièrement l'action des groupements auxquels ils appartiennent. Ces organisations qui sont les seules à disposer ou à élaborer les capacités nécessaires, renoncent à s'investir dans la recherche de solutions pour le problème fondamental de la crise du Proche Orient, abandonnant cette action aux Etats-Unis. Enfin, seule l'ONU s'implique dans des opérations de maintien de la paix dans les conflits déclarés. Quelle que soit la bonne volonté des acteurs, les résultats ne sont pas à la mesure des besoins. Les Etats-Unis, de fait en position dominante, occupent la fonction d'acteur central en terme de sécurité en Méditerranée alors que la défense de leurs intérêts n'est pas toujours concourante avec celle des intérêts des riverains. Le projet du président Bush de Grand Moyen Orient ou BMENA (Broader Middle East and North Africa) et l'initiative de coopération d'Istanbul (ICI), formulée lors du sommet de l'OTAN à Istanbul en 2004, embrassant sans distinction l'espace allant de Casablanca à Karachi, et faisant abstraction des réalités humaines très diverses dans la région, ne peuvent qu'accroître la défiance.

**Face aux menaces** Il importe pour l'essentiel de se protéger contre des actes terroristes tant sur le territoire qu'à l'étranger, voire sur les voies de communication et d'échanges dont est étroitement dépendante l'économie et donc la prospérité nationale. Cette lutte impose de disposer de trois capacités : de renseignement, de commandement et d'engagement. Selon les cas, celles-ci doivent être mises en oeuvre en concertation ou au contraire au strict plan national. La raison voudrait que des dispositifs, allant du stratégique-politique au tactique, soient

disponibles pour permettre d'adapter les choix en fonction des circonstances. Les moyens dont dispose la France sont bien évidemment limités et il est toujours souhaitable de pouvoir faire plus, mais les capacités nationales ont montré leur efficacité. En revanche, dans ce domaine de lutte, la coopération avec les autres pays est souvent délicate notamment pour l'échange d'informations qui reste très sensible. Le dispositif actuel qui devrait concourir à la sécurité régionale en réduisant les risques, est soumis aux exigences de la stratégie américaine naturellement distincte, pour une large part, de celle de l'UE et a fortiori de la défense des intérêts des pays de la région, ne serait-ce que pour des raisons géographiques évidentes. Il ne permet pas de progresser vers une meilleure sécurité régionale de façon satisfaisante. La France, ne disposant pas de moyens suffisants pour conduire une stratégie autonome, a fait le choix de contribuer aux actions multinationales, mais est très souvent confrontée à ses contradictions. Elle s'emploie à répondre aux besoins de la défense de ses intérêts par une politique nationale et des actions qu'elle partage avec d'autres pays méditerranéens en s'efforçant de ne pas contrevenir à ses engagements européens.

## **Des initiatives envisageables**

Deux voies peuvent être envisagées pour permettre à la France de contribuer à la construction d'une meilleure sécurité tant régionale que nationale en Méditerranée. ● La première, visant à réduire les risques, imposerait de rechercher, avec les partenaires du Sud, la définition d'intérêts communs et de fixer, en partenariat réel, les objectifs à atteindre pour se prémunir de la prolifération des armes, du développement des trafics, de la dégradation de la situation des minorités, de la gestion des catastrophes, de l'expansion des flux de migrants illégaux et de la déshérence des Etats. Il conviendrait d'inscrire cette recherche dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen car l'objectif final à atteindre est bien d'impliquer l'ensemble des partenaires riverains de la Méditerranée et de l'UE. Au demeurant, il serait sans doute nécessaire de procéder côté européen à des coopérations renforcées qui s'adresseraient, au Sud, à des partenaires volontaires, privilégiant ainsi une approche sous-régionale. L'exemple du Dialogue 5+5, et spécifiquement de son initiative « défense et sécurité » encourage ce type d'approche qui constitue une étape vers des

partenariats plus ambitieux. Ces actions nécessiteraient une coordination qui devrait être exercée par un organe, à créer, dans le cadre du Partenariat. Sa mission serait de suivre les initiatives prises mais aussi d'informer l'ensemble des membres du Processus de Barcelone pour en assurer la promotion pédagogique. Le concept d'Union méditerranéenne défendu par le président français Nicolas Sarkozy s'inscrit pleinement dans cette perspective. Porté par les pays méditerranéens de l'UE et par les pays du Sud volontaires, il devrait se fonder sur une charte de paix et de sécurité contraignante en terme de non-agression, de limitation des armements, d'arbitrage des conflits, de coopération pour le contrôle des trafics et des flux migratoires illégaux et enfin de solidarité en cas de catastrophes. ● La seconde, ayant pour objet de contrer les menaces, relèverait d'une préoccupation très différente. Elle ne peut se construire qu'avec des partenaires partageant le même souci défensif mais aussi respectant le même corpus de valeurs, d'exigences juridiques et de principes démocratiques. Elle devrait s'appuyer sur l'élaboration d'outils de renseignement, de commandement et d'engagement, du ressort national et de la PESD. Ce besoin n'est pas propre à la région méditerranéenne, mais il est certain que l'aspect renseignement pourrait utilement faire l'objet d'une démarche régionale compte tenu de la sensibilité des partenaires du Sud à cette menace terroriste. Un partage plus large des informations liées à cette menace pourrait justifier la création d'un centre méditerranéen d'information et d'études du terrorisme transnational.

## Conclusion

La situation sécuritaire de l'espace méditerranéen est soumise à des risques liés soit à l'expansion des arsenaux, soit à la dégradation des situations tant interne des pays, que de leurs relations interétatiques. Mais cette situation est également directement menacée notamment par le terrorisme transnational. Face à ce constat, les nations sont dispersées, méfiantes et souvent démunies mais aussi sollicitées par un grand nombre d'initiatives multinationales qu'il est souvent délicat de distinguer. Les Etats-Unis proposent, avec insistance, des solutions surtout destinées à la défense de leurs intérêts propres sans beaucoup de considération pour les priorités de leurs partenaires. Si la France veut contribuer à l'émergence de

la sécurité régionale en Méditerranée, il convient tout d'abord de distinguer les risques des menaces, les uns et les autres devant faire l'objet de traitements adaptés. Les premiers doivent permettre d'identifier des intérêts partagés autour desquels les Etats seront sans doute en mesure de coopérer pour réduire les risques. Des partenariats pourront se développer sans réticence sur des objectifs fixés en commun. Ainsi les conditions du développement de l'instabilité seront progressivement éliminées et la situation sera plus favorable à l'émergence de la paix et de la prospérité. Des menaces n'en demeureront pas moins, plus particulièrement celles des mouvements de terrorisme transnational. Contrer ces menaces relève d'une démarche plus délicate. Dans ces deux domaines il est possible de trouver des pistes de progrès. Elles dépendent fortement de notre capacité à proposer un réel partenariat et à écouter, bien plus que nous le faisons, les pays du Sud.

Abonnement Contact Qui sommes-nous ?  
design by Studio4u

## Actualités

- Editoriaux
- Analyses
- Cartographie
- Documents de référence
- Notes de lecture

## Présentation

- La rédaction
- Cahiers de Confluences

## Rechercher

- Les auteurs (à venir...)
- Mots clés
- Numéros parus

## En savoir plus

- L'Harmattan
- Librairies
- Liens Internet

### N° 63 Automne 2007

#### **Le tourisme : Incontournable et mobilisateur [Texte Intégral]**

Etienne Pauchant

Le tourisme serait un « véhicule de la paix » affirme-t-on souvent. Cet aphorisme est probablement exact d'autant que la demande actuelle des touristes tend vers plus d'authenticité, plus de rencontres avec la population et plus d'échanges. Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'avant d'être un « véhicule de la paix », le tourisme a besoin d'exister. Il ne peut naître que depuis un espace libre et pacifié. En fait, la formule peut être inversée. La paix est la condition préalable essentielle à

l'éclosion du tourisme. Dès lors qu'il est installé, il renforce cette paix.

La mer Méditerranée prise dans l'ensemble des pays riverains ou proches de ses rives, n'a connu au cours de l'histoire que deux périodes de paix suffisamment longues et s'étendant sur un territoire suffisant large pour permettre l'éclosion du tourisme. Si l'on se réfère à la définition actuelle de cette industrie par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), alors, le tourisme est né « spontanément » de la paix romaine, pendant la période antique et ce pour la première fois dans l'histoire de l'humanité. La seconde s'est ouverte 2000 ans plus tard.

## **Naissance et développement du phénomène touristique**

La Méditerranée aura vu naître (entre beaucoup d'autres), la démocratie et la monnaie, l'Etat et le commerce..., et le tourisme. Pendant près de deux siècles, elle fut un espace homogène, construisant un réseau de routes pavées couvrant tout le territoire, développant la navigation au profit de tous. L'Empire était protégé par des frontières extérieures sécurisées, ses limes, favorisant le commerce et l'échange entre toutes ses rives. C'était le temps de la pax romana (Auguste - 29 av. J.C., Marc Aurèle + 180). Elle était alors le centre du monde. L'aureus, le denier et le sesterce devenaient la monnaie unique, acceptée dans tout l'Empire. La banque naissait. Deux langues majoritaires étaient parlées et comprises par les lettrés dans tout le monde connu depuis l'actuel Portugal, jusqu'à la Méditerranée orientale, le grec ancien et le latin. Ce « proto-tourisme » est né du terreau de la stabilité romaine. Il n'était pas organisé comme on l'entend aujourd'hui. Toutefois, de nombreuses personnes voyageaient déjà, sans aucune frontière pour les arrêter entre les différentes provinces de l'Empire. Elles empruntaient le réseau dense des voies romaines (lentement), négociaient leurs embarquements pour des voyages en galères ou pentécontores (plus rapidement). La navigation restait dangereuse, mais sur une mer débarrassée des pirates depuis Pompée. Ils se reposaient dans des auberges le long des routes (et critiquaient le confort et la nourriture). Les touristes antiques utilisaient des guides de voyage et des cartes

qu'ils emportaient avec eux. Ils laissaient des graffitis sur les monuments qu'ils visitaient en écoutant les explications des savants mystagogues et celles des premiers guides touristiques improvisés, qui les harassaient parfois. Les touristes romains avaient déjà l'impression contemporaine de devenir des « citoyens du monde » en voyageant. Leurs lettres et récits de voyage sont nombreux, ils achetaient des souvenirs (souvent de mauvaises copies issues de l'artisanat local), se plaignaient des prix. Plusieurs ouvrages de référence existaient, dont le seul qui nous soit parvenu est « Le tour de Grèce » de Pausanias (115-180 ap. J.C.). La carte d'Agrippa « Orbis terrarum », (anticipant la courbure de la Terre), première présentation complète du monde connu et d'une précision étonnante, était gravée sur les murs des villes importantes de l'Empire (elle sera reprise jusqu'au Moyen Age). Les croisières sur le Nil étaient fameuses et quelques riches Marseillais possédaient une résidence secondaire romaine. Les grandes destinations touristiques antiques étaient d'abord l'Italie (la baie de Naples était la « riviera » romaine), puis la Provincia (Provence) en Gaule, Thèbes, Delphes, Athènes, Délos, l'Asie Mineure, la Turquie, les colosses de Memnon (Louxor), Gizeh, la péninsule balkanique, la Syrie, la Palestine, la Cyrénaïque (Libye)... Le fait marquant de ces temps antiques reste que de riches citoyens voyageaient pour le simple plaisir de la découverte, ce qui devint alors le motif principal du voyage et permettait d'échanger des souvenirs, des impressions et des conseils, comme n'importe quel touriste moderne. Les voyages étaient de relative courte durée (quelques semaines) pour les destinations proches. Les grands tours pouvaient durer de un à deux ans. Puis, les invasions, les guerres et les épidémies commencèrent. L'Empire éclatait en deux parties, occidentale et orientale. L'histoire moderne débutait et la paix romaine s'évanouissait pour laisser place à une longue instabilité dans la Méditerranée. Le tourisme perdait de sa légèreté et de son insouciance, car les voyages redevenaient dangereux. Le tourisme récréatif disparaissait. Il ne renaîtra réellement que 2 000 ans plus tard, sous sa forme actuelle. Bien entendu, pendant tout ce temps, les voyages continuaient pendant les courtes périodes de paix, mais avec très peu de voyages de loisir et d'agrément, que les Romains inventèrent.

## **Le tourisme est un droit**

Le tourisme moderne est réapparu au 19<sup>ème</sup> siècle, au profit d'un petit groupe d'Européens instruits et fortunés. Les conditions du monde moderne vont permettre d'étendre l'activité aux autres groupes sociaux, ce qui n'a pas été possible dans l'Antiquité. Le tourisme d'agrément, abusivement appelé « tourisme de masse », s'est réellement étendu à l'ensemble des populations occidentales au milieu du siècle suivant. Il a d'abord profité de l'après-guerre et des Trente Glorieuses. Les ménages constituaient un budget tourisme familial. L'industrie du tourisme naissait et facilitait l'organisation du voyage en parallèle avec la démocratisation du transport aérien et le développement du réseau routier et ferroviaire. En Europe, la chute du mur de Berlin entraînait la fin de la politique des blocs et ouvrait une vaste aspiration aux voyages récréatifs et à la découverte de destinations jusqu'alors inaccessibles. La Méditerranée en est redevenue très vite la principale (un tiers des flux internationaux de touristes depuis plus d'une décennie). Avec le développement de la mondialisation, tous les peuples réclament l'accès au tourisme qui devient progressivement un droit, et qui se révèle progressivement être ce qu'il est en réalité : un « besoin humain ». C'est l'une des principales différences existant entre le monde antique et celui d'aujourd'hui. A cette époque lointaine, une grande partie de la population n'avait aucun droit, mais une seule obligation : celle de servir. Si la Méditerranée n'est toujours pas ce lac de paix tant espéré, de nombreuses initiatives à caractère géopolitique y sont entreprises ces dernières années dans le but de stabiliser la région et de contribuer ainsi au développement économique de la zone. Ici, il faut naturellement évoquer le Partenariat euro-méditerranéen lancé en 1995 à Barcelone. Mais l'inconvénient de ces politiques de coopération est d'avoir largement occulté le débat sur la libre circulation des personnes, dossier devenu éminemment problématique avec la progression de l'immigration illégale en mer Méditerranée. Parallèlement, le nombre de ressortissants méditerranéens en Europe continuait de croître et l'amplitude des migrations touristiques européennes à destination des rivages méditerranéens ne cessait d'augmenter.

## **Le rôle des Etats en matière de tourisme**

De nombreuses initiatives ont été prises par les gouvernements méditerranéens en matière de tourisme, essentiellement dans les

domaines administratif et d'aménagement. Le tourisme international fonctionne à travers une chaîne dans laquelle chaque maillon doit produire une qualité sans défaut : production (tour-opérateur), distribution (agences de voyages physiques ou électroniques), transporteurs (air, fer, mer, route), hébergeurs (depuis le plus modeste jusqu'au plus imposant), réceptifs (chargés de fabriquer le « thème » du séjour et de l'animer). Dans le contexte du tourisme international, ces cinq composantes de la chaîne touristique agissent le plus souvent à partir de pays différents, parfois très éloignés les uns des autres. Les décisions sont prises en fonction des contraintes de l'investissement, des objectifs de résultats des tour-opérateurs, de celles de l'évolution annuelle des marchés émetteurs et récepteurs, ainsi que de celles issues des attentes et de l'évolution des comportements des touristes. De par la nature mondiale de la chaîne touristique, le rôle des gouvernements dans le tourisme méditerranéen est pour l'essentiel limité à des mesures d'accompagnement dans leurs propres espaces d'intervention. Ils fixent par la loi les conditions nationales d'exercice de la profession d'agent de voyage, tant en émission qu'en réception, ainsi que toutes les mesures qui en découlent, dans le domaine de la gestion de la sécurité des voyageurs et des risques (celui lié à l'épidémie attendue de la grippe aviaire reste malheureusement de la responsabilité de chaque nation). L'aviation civile en Méditerranée suit une tendance mondiale à la dénationalisation des compagnies aériennes au profit d'un marché ouvert. Les Directions générales de l'aviation civile sont chargées d'appliquer toutes les réglementations internationales en la matière. L'Etat est également responsable de l'observation du tourisme et de la statistique des arrivées et des départs et transmet ces résultats à l'Organisation mondiale du tourisme pour agrégation (dans le cadre des Comptes satellites du tourisme). En ce qui concerne la réception de touristes, les Offices nationaux, régionaux et locaux du tourisme sont chargés de la promotion et de l'aide aux voyageurs par la mise à disposition d'informations et de facilités de réservation. Ils sont pour la plupart administrés par les collectivités territoriales ou parfois par une association entre l'Etat et les professionnels pour ce qui est de l'Office national du tourisme. Les offres (hébergements et activités) sont soumises à une administration et à une fiscalité nationales ainsi qu'aux conditions locales de financement des investissements. Les collectivités territoriales sont chargées de l'administration

des sols disponibles et leur affectation au tourisme, appliquant une stratégie de protection ou au contraire de prolifération, différente dans chaque région et chaque pays méditerranéen. Les nouvelles préoccupations de protection de la nature et de lutte contre le réchauffement sont des domaines dans lesquels les gouvernements (et les ONG spécialisées) seront sans aucun doute appelés à devenir de plus en plus actifs. Les professionnels du tourisme, également, car ils deviennent les meilleurs garants de cette protection, dans la mesure où le site est de plus en plus souvent considéré comme étant la « matière première » du tourisme. Sa protection s'impose donc. Enfin, les gouvernements ont un rôle essentiel dans la mise en place d'une offre culturelle dans chaque pays méditerranéen : programmes de rénovation des bâtiments nationaux et historiques, musées, parcs régionaux et nationaux, etc., ainsi que par toutes les mesures d'aménagement et d'équipement prises, qui contribuent à la satisfaction et au confort des voyageurs.

## **Dynamiques actuelles du tourisme en Méditerranée**

Méditerranée, ne peut se poursuivre. A ce jour, les arrivées internationales de touristes dans les 28 pays de la Méditerranée touristique (Albanie, Algérie, Andorre, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Palestine, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie) tendent vers 300 millions d'arrivées annuelles, qu'elles atteindront probablement dès 2008. Le volume d'activité (les dépenses cumulées des touristes) serait alors de l'ordre de 250 milliards €, auxquels il faudrait ajouter les dépenses réalisées par les ressortissants de chaque pays dans leurs séquences de vacances et de voyages à destinations domestiques. Le tourisme est la première économie dans la région, son premier contributeur fiscal, son principal aménageur et contributeur au solde positif de la balance des paiements (devant l'agriculture). Il est également le premier formateur (l'industrie des services se caractérise par une forte main d'oeuvre dont la formation est plus aisée que pour les métiers des autres industries) et représente de 6 % à 25 % du Produit intérieur brut dans 20 des 28 marchés méditerranéens.

L'offre touristique méditerranéenne d'aujourd'hui (hors tourisme d'affaires, de santé et familial) se définit par des atouts modernes, incluant :

- ▶ les sports nautiques et aquatiques,
- ▶ le soleil, les plages, la mer et les côtes,
- ▶ l'espace intérieur de tous les pays la composant,
- ▶ la nourriture méditerranéenne,
- ▶ la formidable culture présente sur toutes ses rives,
- ▶ l'histoire, la musique, les festivals, les arts, le désert, les trésors archéologiques,
- ▶ la diversité de ses paysages, de ses offres, et un tourisme pour

toutes les saisons, - la facilité du transport aérien et l'annonce d'une baisse des prix de transport importante. Ces offres de tourisme profitent fortement aux nouveaux entrants méditerranéens. Entre 2000 et 2006, les arrivées internationales en Méditerranée méridionale (cinq marchés) progressent de l'ordre de 45 %. Ce ratio est proche de 50 %, dans les Balkans (six marchés). Il est de près de 85 % en Méditerranée orientale (six marchés). La Méditerranée septentrionale (les pays membres de l'UE en Méditerranée) ne progresse dans cette période que d'un petit 1 % (onze marchés, dont huit principaux et trois associés : Saint-Marin, Monaco et Andorre). Les arrivées dans les pays méditerranéens membres de l'UE représentent plus de 75 % du total, mais il est frappant de constater la vitalité du sud et de l'est de la zone, ainsi que dans les Balkans ; et la stagnation du nord. Parmi les 28 marchés touristiques de la zone, la moitié d'entre eux sont des marchés matures, ou déjà très engagés dans le tourisme. Quatre se sont engagés plus récemment dans l'investissement touristique et dix sont encore peu développés dans cette économie. C'est dire que la zone recèle un potentiel de croissance formidable, ayant des atouts majeurs, pour peu que l'identité méditerranéenne puisse se décliner sur les quatre nouveaux marchés émetteurs (Brésil, Russie, Inde, Chine), ce qui n'est pas encore le cas. L'euro, monnaie commune de 13 pays membres de l'Union européenne (14 à compter du 1er janvier 2008) gagne peu à peu les marchés du Sud. Il est maintenant accepté et échangé dans tous les marchés méditerranéens, comme le dollar américain. Les accords de libreéchange négociés en ce moment par l'UE avec les pays du Maghreb vont dans le bon sens, celui qui permettra peut-être de recréer un espace touristique libre entre tous les pays concernés. Il faudra encore compter plusieurs dizaines d'années pour qu'il devienne une réalité élargie à tous

les marchés méditerranéens. Enfin, il convient de rappeler que l'ouverture progressive du ciel européen aux cieux méditerranéens est programmée pour très bientôt, et que les discussions sont engagées avec chaque gouvernement concerné depuis plusieurs années. Sa conséquence première sera celle d'une forte diminution du prix de passage dans les deux sens par l'installation de compagnies à bas coûts en Méditerranée.

## **Faire émerger une Union touristique méditerranéenne**

L'Europe vient de connaître une longue période de paix de plus de soixante ans. C'est la seconde fois qu'elle bénéficie d'une telle période propice au développement de ses sociétés. La première était la pax romana qui a duré plus de deux siècles. Aujourd'hui, l'UE est la puissance entraînante en Méditerranée, celle qui pousse à y recréer un espace de paix et de liberté. Elle est rejointe dans cet effort par beaucoup d'autres pays au sud et à l'est de la zone, ainsi que par les Balkans. Ce vaste mouvement nécessitera encore la mobilisation des gouvernements. Cependant, la mondialisation apporte un nouveau rôle à la société civile. L'entreprise est aujourd'hui en concurrence avec l'Etat dans son rôle structurant. L'économie du tourisme, essentiellement pacifique, pourra sans doute y jouer toute sa part, à la double condition :

- ▶ qu'elle soit enfin reconnue par les gouvernements concernés comme l'une des principales économies de la zone et dans sa forte contribution à la formation et à la lutte contre la pauvreté ;
- ▶ qu'elle puisse être entendue pour contribuer à résoudre les multiples blocages, qui sont finalement identiques à ceux qui freinent à la mise en place d'un nouvel ordre méditerranéen, ressemblant à celui de l'empereur Auguste. Le partenariat euro-méditerranéen a provoqué plus de déceptions que de satisfactions. L'un des paradoxes de cet effort de coopération est d'avoir insuffisamment exploré les secteurs déterminants pour la région, car essentiels dans les équilibres socio-économiques, environnementaux et culturels. Le tourisme, première activité créatrice de richesses en Méditerranée, avec ce tiers constant de flux internationaux capté chaque année, aura été l'un des grands parents pauvres du processus de Barcelone. Or c'est sans doute par une coopération prioritairement centrée sur les secteurs stratégiques de la région, comme l'est précisément le tourisme, que le

développement de la zone méditerranéenne dans son ensemble pourra être stimulé. Partant du principe que l'industrie du tourisme est aujourd'hui mondialisée, que les décisions sont prises parfois très loin des pays de destination, que les processus de choix et de distribution se compliquent à l'extrême : il convient de donner aux acteurs du tourisme un poids important dans la construction d'un espace commun méditerranéen. C'est précisément l'objectif de la Mediterranean travel association (Meta). Celle-ci propose dès maintenant aux professionnels du tourisme, qu'ils soient privés ou publics, de se rejoindre et de former une « Union touristique méditerranéenne », concentrée sur les destinations méditerranéennes en aval et sur les marchés émetteurs lointains en amont. Les professionnels du tourisme en Méditerranée n'ont pas à disposition toutes les informations désormais nécessaires pour travailler dans un monde globalisé, ni pour se distribuer à travers les outils d'aujourd'hui. META organise plusieurs points de rencontre sur ces différents sujets (conférences, workshops, congrès, colloques, site web partagé) entre les professionnels et les différents spécialistes et fournisseurs concernés. Elle propose l'accès à des données précises concernant les prévisions à court terme, autant qualitatives que quantitatives. Elle facilite la circulation de l'information avec l'aide de ses partenaires média. Elle organise des forums rassemblant des investisseurs, des spécialistes de la protection de l'environnement et de la construction écologique, avec des exploitants et des financiers. Elle contribuera ainsi au mouvement centripète qui se dessine en Méditerranée par une convergence des intérêts des pays riverains.

## Conclusion

Tous les pays membres de l'UE ne se sentent pas concernés par la Méditerranée de la même manière. Une nouvelle mécanique est à trouver pour que les différents pays de la zone puissent travailler ensemble sur des problèmes touchant les économies lourdes de la région (agriculture, tourisme, environnement, éducation, formation). Une Union méditerranéenne, comme proposée par le nouvel élu à la présidence de la République française, n'est peut-être pas envisageable à très court terme, mais cette idée, outre le mérite d'avoir été formulée dans un contexte politique régional complexe, offre une nouvelle

perspective d'action pour les gouvernements de la zone. A la condition certes d'entraîner dans ce sillage l'ensemble des pays méditerranéens de l'UE et de convaincre les partenaires du Sud de la sincérité et de la portée historique de cette ambition. A condition enfin de mettre avant tout l'accent sur quelques secteurs de coopération, parmi lesquels le tourisme, indéniable moteur pour la Méditerranée sur la scène internationale. La France, premier pays touristique au monde, trouverait ici un champ d'action en déshérence. Elle lui suffirait de l'investir pour y jouer un rôle majeur.

[Abonnement](#) [Contact](#) [Qui sommes-nous ?](#)

design by [Studio4u](#)

## Actualités

- Editoriaux
- Analyses
- Cartographie
- Documents de référence
- Notes de lecture

## Présentation

- La rédaction
- Cahiers de Confluences

## Rechercher

- Les auteurs (à venir...)
- Mots clés
- Numéros parus

## En savoir plus

- L'Harmattan
- Librairies
- Liens Internet

### N° 63 Automne 2007

#### **La coopération décentralisée : L'esprit de Barcelone ? [Texte Intégral]**

Bertrand Gallet

La situation des pays méditerranéens s'aggrave. L'urbanisation s'étend aujourd'hui de la Turquie au Maroc tout le long des côtes, les inégalités se creusent, les atteintes à l'environnement peuvent être catastrophiques et la ville devient le creuset des radicalisations politiques. Face à ces dangers, le processus de Barcelone n'a pas apporté les réponses globales promises. La coopération décentralisée peut-elle prendre la relève ?

La coopération décentralisée, c'est-à-dire les partenariats entre collectivités locales de pays différents, connaît en Méditerranée le même développement que dans d'autres régions du monde tout en étant régie par des logiques particulières. La coopération décentralisée, c'est le terme juridique adopté en France pour désigner cette nouvelle forme d'action internationale conduite par les villes et les autres collectivités, inaugurée avec les jumelages. Aujourd'hui

ce phénomène qui a débuté en Europe et particulièrement dans la France de l'après-guerre, connaît une évolution rapide à la fois quantitative et qualitative, évolution liée essentiellement aux progrès de la décentralisation. La coopération décentralisée selon le modèle français et qui se retrouve un peu partout dans le monde est d'abord une affaire de politiques. Née avec les jumelages interalliés puis franco-allemands, elle s'est poursuivie pendant la guerre froide en direction des collectivités de l'Est puis elle a accompagné la construction de l'Europe. La paix et l'amitié entre les peuples alimentaient largement la rhétorique de l'époque. Dans les années 1970, les grandes sécheresses du Sahel sur fond de décolonisation, ont vu naître dans la société française un vaste élan de solidarité porté par le monde associatif, syndical ou confessionnel. Rapidement des communes, souvent rurales, sollicitées par ces mouvements, ont élaboré une nouvelle forme de coopération décentralisée axée sur la solidarité et le développement. Elle est en évolution constante passant de l'aide humanitaire au financement des projets puis à la planification commune. A l'heure actuelle, la coopération décentralisée est multiforme, faisant cohabiter le jumelage traditionnel aux actions généralistes et stables avec les coalitions de villes d'Europe pour travailler en commun sur des objectifs très techniques avec une ville du Sud. Ceci est facilité en France par une législation particulièrement libérale, mais peu ou prou, les collectivités européennes participent à ce mouvement. L'Afrique subsaharienne fut au cœur de ce mouvement de solidarité qui s'est beaucoup intéressé, comme les associations de développement de l'époque, aux campagnes et à l'agriculture.

## **Panorama de la coopération décentralisée en Méditerranée**

Les coopérations décentralisées en Méditerranée plongent, elles aussi, leurs racines dans l'histoire contemporaine et dans la décolonisation mais les modalités en sont plus spécifiques. Quelques chiffres d'abord. Pour ce qui concerne la France, plus de 150 collectivités ont créé des liens avec des collectivités du sud de la Méditerranée. Ce sont une majorité de villes mais on y trouve de plus en plus de départements, régions et communautés urbaines. Les partenariats couvrent un champ très large allant du développement urbain à la gestion de l'eau en passant par les questions de jeunesse, le patrimoine, la culture, l'appui institutionnel ou les questions de santé et d'éducation. Les partenariats avec les collectivités du Sud sont aussi le fait des autres pays d'Europe méditerranéenne, l'Italie, l'Espagne, mais aussi le Portugal. Il en va d'ailleurs de même pour d'autres pays d'Europe, Allemagne, Suède voire Finlande.

### **Nombre de liens existant entre collectivités françaises et sud-méditerranéennes**

	Régions	Départements	Groupements	Communes	TOTAL
MAROC	11	12	10	46	79
ALGÉRIE	3	8	6	48	65
TUNISIE	5	7	0	35	47
ÉGYPTE	2	0	0	4	6
PALESTINE	1	2	1	32	36
LIBAN	21	13	6	33	73
SYRIE	0	0	1	1	2
JORDANIE	0	0	0	2	2
TURQUIE	0	0	0	7	7
TOTAL	43	42	24	208	317

Sources CNCD

En quoi ces coopérations sont-elles particulières ? Elles sont d'abord le plus souvent urbaines. Il n'est pas besoin de rappeler l'importance de la ville et particulièrement de la ville côtière en Méditerranée [1]. Les très fortes concentrations urbaines et leur progression constante dues à l'exode rural posent dans tous les pays de gigantesques problèmes de transports, de logements, de traitements des déchets et d'approvisionnement en eau. De nombreux facteurs politiques et financiers expliquent les retards immenses qui ont été pris dans la plupart des pays. Les responsables, débordés, font appel à toutes les aides possibles et les bailleurs de fonds commencent seulement à s'attaquer aux problèmes. Il était naturel que les élus se tournent aussi vers leurs collègues européens même si, chacun en est conscient, les moyens des collectivités du Nord ne sont pas à la mesure de l'ampleur des problèmes. Le deuxième fait est qu'en Méditerranée, contrairement à ce qui se passe en Afrique, l'habitude pour les villes du Nord et du Sud de travailler en réseau est déjà ancienne. Il existe en effet une « culture du réseau » qui remonte aux années 1990. Avant la mise en place du processus de Barcelone en 1995, la Commission européenne avait lancé une série de programmes de coopération euro-méditerranéens concernant entre autres les médias, les universités, le monde associatif et les villes. La Méditerranée de l'après-guerre froide apparaissait en effet comme assez menaçante avec ses conflits et la montée de l'islamisme, pour que la Commission cherche à contourner les blocages en s'appuyant sur les sociétés civiles. Le programme « Med-Urbs », créé en 1992, finançait ainsi des coopérations entre réseaux de villes européennes et méditerranéennes. Il disparaîtra malheureusement à l'occasion d'un scandale politique en 1995 mais une culture euro-méditerranéenne des réseaux de collectivités était née et allait survivre à la reprise en main par les Etats du Sud de l'aide européenne. Le troisième facteur est politique. La Méditerranée, qu'il s'agisse du Maghreb ou du Proche-Orient, n'est pas seulement une construction politique théorique créée pour faire contrepoids à l'élargissement vers l'Est. Pour les élus européens du Sud, la Méditerranée est très souvent une affaire personnelle voire passionnelle. A cet égard, l'Algérie est exemplaire. Les rapatriés, les « porteurs de valise », les coopérants et bien sûr

les Français d'origine maghrébine représentent une part importante de la population française et accessoirement de la classe politique qui se sent fortement concernée par ce qui s'y passe. Les autres pays du Maghreb sont, eux aussi, porteurs d'affects qui mobilisent populations et élus. Nous pourrions aussi citer le Liban, l'ex- Yougoslavie, la Turquie avec les questions kurdes ou arméniennes et bien entendu, la question israélo-palestinienne qui est intimement vécue par nombre de collectivités en Europe.

## Un processus d'institutionnalisation récent

A cet égard, un travail remarquable de coopération, commencé au moment des accords d'Oslo et poursuivi avec ténacité depuis, permet à de nombreuses collectivités européennes de mieux connaître la réalité israélo-palestinienne que nombre d'experts. Le réseau de coopération décentralisée pour la paix au Proche-Orient (Coepo), créé à l'initiative de Cités Unies France, regroupe des collectivités de 6 pays européens. Il est prêt à jouer un rôle utile pour la paix en facilitant, le moment venu, la reprise de liens entre collectivités israéliennes et palestiniennes. Enfin, beaucoup de partenariats de collectivités locales trouvent leurs racines dans l'histoire récente ou dans la présence de communautés migrantes bien organisées et sachant se faire entendre. Ce sont tous ces facteurs historiques ajoutés à la perception de l'échec du Processus de Barcelone qui ont amené les collectivités locales à s'inviter dans le débat institutionnel euro-méditerranéen. Rappelons qu'en 2004, à Paris, les pouvoirs locaux du monde entier se sont dotés d'une organisation unique « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU), née de la fusion de la FMCU [2], IULA [3] et de Métropolis. Cette nouvelle structure, « Nations Unies » des collectivités locales, a son siège en Méditerranée, à Barcelone. Beaucoup de pays riverains ont joué un rôle central dans cette unification. Parmi les acteurs, on voit des Français, des Italiens, des Espagnols, et des Portugais mais aussi des Libanais, des Tunisiens et des Marocains, sans oublier les Palestiniens et les Israéliens. Parallèlement une capacité à s'organiser en groupes de pression a pu se roder chez les collectivités méditerranéennes. Les réseaux sont nombreux : citons Med-Cités pour l'environnement, la commission méditerranéenne des Eurocités, l'Arc latin pour les départements, la commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques et maritimes (CRPM), sans oublier l'Organisation des villes arabes (ATO). CGLU s'est dotée pour sa part d'une Commission Méditerranée portée par la ville de Marseille et la région PACA et animée par Cités Unies France. Cette commission ne veut pas être un réseau de plus mais plutôt le réseau des réseaux et de l'ensemble des pouvoirs locaux. Elle ne veut pas être non plus euro-méditerranéenne mais seulement méditerranéenne pour dégager les collectivités d'un agenda qui les a trop peu prises en compte. Un de ses premiers objectifs sera la tenue d'un forum global méditerranéen en 2008, à Marseille, sous présidence française de l'UE. Organisé par et pour les collectivités locales, il posera la question de la décentralisation dans les pays du Sud pour établir un dialogue avec les gouvernements et leurs ministres de l'Intérieur.

## Quelles perspectives ?

En tout état de cause, sur des thématiques techniques ou institutionnelles, l'ensemble de ces réseaux souffre de la faiblesse des décentralisations au sud dans des Etats fortement marqués par l'héritage français et les régimes à parti unique. Ils souffrent aussi de la faiblesse des fédérations nationales de collectivités que l'on ne retrouve que dans cinq pays sur treize. La tâche est donc immense. La situation de ces pays s'aggrave. L'urbanisation s'étend aujourd'hui de la Turquie au Maroc tout le long des côtes, les inégalités se creusent, les atteintes à l'environnement peuvent être catastrophiques et la ville devient le creuset des radicalisations politiques. Face à ces dangers, le processus de Barcelone n'a pas apporté les réponses globales promises. La coopération décentralisée peut-elle prendre la relève ? De 1995 à 2004, les habitants de l'Europe de l'Est ont perçu chacun 27 euros communautaires par an contre 2 euros pour les habitants du sud de la Méditerranée dans le cadre du Programme Meda. [4] L'essentiel de l'argent est allé aux Etats laissant peu de moyens pour les programmes régionaux et le développement local. La Politique européenne de voisinage (PEV), et son nouvel instrument financier remplaçant le programme Meda en Méditerranée, met cette zone sur le même plan que le Caucase et l'Europe extrême-orientale. Ceci manifeste un changement de priorité pour une Europe dont 8 pays sur 27 seulement sont riverains de la Méditerranée. En tout état de cause cela se traduira par une stagnation ou une dilution financière de l'aide européenne. Il est à souhaiter que l'initiative méditerranéenne proposée par le président de la République française redonne à cette zone la place qu'elle mérite car il y a urgence. La Commission européenne a adopté sous la pression d'élus locaux parlementaires européens un instrument nouveau dans le cadre des rapports entre UE et pays ACP, désignant nommément « les acteurs non étatiques et les autorités locales » pour leur rôle dans le développement. Après Med-Urbs, après les déceptions quant à la mise en oeuvre du « 3ème volet » de Barcelone, cette reconnaissance est peut-être une bonne nouvelle. De toute manière, il est clair que la philosophie de la Commission fortement influencée par les Etats la conduira, au mieux, à privilégier une articulation Etats-Régions sur des projets structurants relevant plus de l'aménagement du territoire que de la vie quotidienne des populations dans les domaines sanitaires, éducatifs ou sociaux. Beaucoup reste à faire dans ce jeu complexe. Le risque serait d'opposer les villes - anxiogènes pour les Etats - aux régions, plus faciles à maîtriser dans l'état actuel de la décentralisation en Méditerranée. La chaîne Europe- Etats-Régions ne saurait être la forme ultime de la coopération de développement. Lors de l'anniversaire des 10 ans du processus de Barcelone, la ville de Barcelone et la région Catalogne avaient convié les collectivités locales du pourtour méditerranéen. Toutes y ont affirmé l'importance de leur rôle et interpellé l'Europe pour rappeler le poids des sociétés civiles, le rôle des autorités locales du Sud confrontées quotidiennement aux inégalités et aux conflits et l'aide que pouvaient leur apporter les collectivités du Nord. Finalement c'est peut-être chez elles que persiste cet esprit de Barcelone aujourd'hui délaissé par les Etats.

Abonnement Contact Qui sommes-nous ?  
design by Studio4u

## Actualités

- Editoriaux
- Analyses
- Cartographie
- Documents de référence
- Notes de lecture

## Présentation

- La rédaction
- Cahiers de Confluences

## Rechercher

- Les auteurs (à venir...)
- Mots clés
- Numéros parus

## En savoir plus

- L'Harmattan
- Librairies
- Liens Internet

### N° 63 Automne 2007

#### **Pas de culture scientifique sans production scientifique** **[Texte Intégral]**

Bertrand Hervieu

Année après année, la publication mondiale des statistiques quant à la répartition de la production scientifique (publications, dépôts de brevets) fait apparaître le continent africain comme le grand orphelin de la Science. [1]

Face à un tel constat, une demande, formulée par les responsables politiques et scientifiques des pays de l'Afrique

du Nord comme de l'Afrique subsaharienne, revient de façon récurrente, pour que soient mises en place des politiques audacieuses de transfert de technologies et de transfert d'innovation. Pourtant des politiques de transfert ont été mises en place à plusieurs reprises. Force est de constater que, non seulement le transfert ne suffit pas à combler le fossé qui se creuse, mais, et surtout qu'il ne suffit pas à mettre sur orbite une dynamique de développement. Il faut alors se poser la question de savoir si le déferlement de technologies nouvelles au sein de sociétés n'ayant par ailleurs aucune part à la production conceptuelle de ces innovations n'est pas au coeur des dynamiques de mal-développement. Comment des sociétés pourraient-elles parvenir à désirer le développement, ou encore à aspirer à la modernité si ces processus leur sont exportés ou imposés au lieu d'être imaginés et produits partiellement par eux-mêmes ? Ne voit-on pas des sociétés accepter opportunément de nouvelles techniques mais rejeter la modernisation sociale qui les a fait naître ailleurs ? C'est donc à un retournement de perspectives qu'il faut songer afin de penser une politique de coproduction scientifique et technologique de par le monde. La mise en place de cette coproduction scientifique passe certainement par plusieurs mécanismes. Si l'on s'en tient strictement à la Méditerranée, il nous faudrait sans doute revisiter la problématique des pôles d'excellence qui consiste à concentrer la production scientifique là où elle est déjà forte pour imaginer une articulation entre ces pôles et les réseaux. Il s'agirait donc plus de construire des maillages d'excellence que des pôles d'excellence, ces maillages étant susceptibles de rassembler des communautés scientifiques, voire des individus géographiquement isolés sur le pourtour du Bassin méditerranéen. La modernisation et la réactivation des appareils nationaux de recherche apparaissent dans cette perspective comme des impératifs absolus. Il faut tourner le dos à l'orientation qui voudrait que l'on laissât les scientifiques se concentrer dans quelques grandes villes universitaires, situées au Nord, et considérer qu'il est nécessaire d'avoir dans toutes les sociétés nationales et régionales des lieux de production scientifique reliés, bien entendu, au reste du monde. Alors, la politique de coopération, qu'elle soit euro-méditerranéenne ou bilatérale consiste bien à permettre aux chercheurs des pays méditerranéens d'être à la fois chez eux, dans la globalisation scientifique et dans l'excellence ; et c'est à travers eux que la science apparaîtra à ces sociétés non pas comme une culture

exogène et déstructurante, mais comme partie prenante des cultures endogènes, respectables et désirables, offrant des métissages. Pour la Méditerranée encore, ceci signifie clairement qu'il faut de toute urgence arrimer un espace méditerranéen de la recherche à l'espace européen de la recherche désormais en construction. Le deuxième grand chantier consiste à faire de l'éducation et au sein de celle-ci, de la formation à l'esprit scientifique et technique, une priorité absolue des politiques de coopération. L'on pourrait résumer la proposition de la façon suivante : le développement nécessite une culture scientifique et technique pour s'épanouir ; cette culture scientifique et technique suppose d'une part l'existence de communautés scientifiques localement et internationalement insérées, d'autre part une formation précoce à l'esprit scientifique. De ce point de vue, les défaillances dans l'accès au savoir, pointées par le rapport 2004 du PNUD sur le développement dans le monde arabe, doivent être perçues comme un signal d'alarme utile au rebond. En ligne d'horizon, il s'agit ni plus ni moins de renouer avec ce qui contribua au rayonnement des cultures arabes. Reste une question pendante : comment faire en sorte que les jeunes scientifiques des pays des rives Sud et Est de la Méditerranée aient pour projet professionnel de développer la recherche et le développement de leurs pays respectifs ? Comment freiner le départ des meilleurs vers les équipes et les équipements du Nord ? C'est une responsabilité des gouvernements et des entreprises qui doivent trouver les voies et moyens de permettre, grâce à des jumelages, grâce à la mise en place de réseaux d'excellence pérennes, que des jeunes chercheurs puissent exercer au Sud sans être coupés de l'intense circulation que connaissent les communautés scientifiques et en pouvant prétendre légitimement à l'excellence et à la reconnaissance internationale à laquelle ils aspirent. Enoncer une telle orientation, c'est s'interroger nécessairement sur le rôle des institutions internationales de recherche dans la relance des politiques nationales de recherche, c'est s'interroger encore sur les conditions d'attribution des bourses au regard notamment des responsabilités que les boursiers doivent assumer vis-à-vis de leur pays d'origine. En cherchant à mettre en place ces dynamiques de recherche et de formation, on voudrait ici rompre avec la violence symbolique faite à des corps sociaux qui manifestent une ambivalence complète à l'égard de technologies qu'ils adoptent matériellement mais rejettent

culturellement. En retenant l'idée d'une culture scientifique co-produite et donc partagée, l'on vise à réintroduire dans des sociétés, en particulier au sein des sociétés arabes, la fierté d'une production scientifique qui redeviendrait l'un des apanages de leur culture. L'observation des relations entretenues dans le monde entre le développement scientifique et le développement économique et social nous oblige à construire cette dynamique de la science si l'on veut que l'innovation et le développement soient vécus dans ces sociétés comme une libération et non pas comme un placage et pire encore comme une domination. Au-delà de ces approches en terme de développement, c'est la capacité de construire un langage nourri de références communes pour maîtriser la mondialisation et s'y mouvoir dans de bonnes conditions qui est en cause. Il ne suffit pas en effet que le monde entier tente de comprendre ou de parler un même langage (en l'occurrence l'anglais) pour que le monde parle de la même chose. A travers la construction d'une culture scientifique partagée, ce sont des références communes et des maturations communes qui se mettent en place et qui pourraient permettre que l'instantanéité du temps de la mondialisation rentre un peu moins en conflagration avec la singularité des temporalités locales et des cultures encore coupées d'une vision universelle. Plusieurs orientations sont possibles à mettre en oeuvre : la première consiste à faire reconnaître l'éducation et la formation comme une priorité absolue et à tous les niveaux dans les politiques publiques des pays du Bassin méditerranéen. L'affirmation d'une telle volonté n'est pas acquise, on le sait. La formation scientifique et technique doit faire partie des dispositifs d'accompagnement de la mise en place de grands ateliers industriels et commerciaux sur la rive sud et est. De la même façon que se négocient les infrastructures, les zones franches, les logements, pourrait être mis en négociation de part et d'autre (Etats et investisseurs) le développement de la formation scientifique et technologique. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication est un vecteur indispensable d'accès à l'information et à la formation sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir sauf à souligner que ceci pourrait être un grand chantier de coopération euroméditerranéenne. En matière d'enseignement supérieur, l'appel du Caire [2], en date du 18 juin 2007, pour que se mette en place un espace euroméditerranéen de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être appuyé. Il

s'agit d'abord d'harmoniser les cursus de formation conformément au « processus de Bologne » (Licence-Master-Doctorat), de laisser émerger une nouvelle génération d'enseignants-chercheurs en favorisant leur mobilité et leur insertion nationale et internationale. S'agissant de bourses attribuées aux étudiants, un dispositif paritaire entre pays d'origine et pays d'accueil aurait le mérite de responsabiliser encore davantage les étudiants vis-à-vis de leur pays. Là encore, d'ambitieux programmes euro-méditerranéens d'échanges et de suivis sont possibles. Ils sont porteurs de dynamiques intellectuelles nouvelles. Enfin, en matière de recherche, une double ambition qui consisterait à relancer et moderniser les instituts nationaux de recherche tout en les insérant dans des réseaux européens de recherche serait une voie porteuse d'avenir. Les PRCD (Programme cadre de recherche et de développement technologique) sont un outil adapté pour ce faire à condition de les ouvrir largement aux pays partenaires et d'accompagner ceux-ci dans les appels d'offres et de mises en oeuvre, tant ces dispositifs sont complexes, et éloignées les façons de faire des équipes. Créer un espace euro-méditerranéen de la recherche et de l'enseignement supérieur est une ambition à portée de l'Europe et de la Méditerranée : un tel espace à la fois capable de forger une culture scientifique et technique commune, de la diffuser est une chose nécessaire au développement économique et culturel de l'ensemble du Bassin. A l'heure où elle semble regarder fortement la Méditerranée, la France ne peut s'abstraire d'une telle démarche. Notamment, par les équipes de recherche françaises déjà bien engagées dans des réseaux méditerranéens, et par les établissements d'enseignement supérieur impliqués à l'échelle de la région, elle peut être un catalyseur évident dans cette construction prometteuse.

Abonnement Contact Qui sommes-nous ?

design by Studio4u